Prise de position 2025/168

Un plan pour sauver les travailleurs de l'industrie chimique

Adopté par le Comité exécutif par procédure écrite
Bruxelles, 1er juillet 2025

1. INTRODUCTION

L'industrie chimique occupe une position clé dans les activités industrielles en Europe, au point d'être souvent qualifiée d'« industrie des industries ». Ses produits et substances alimentent pratiquement tous les autres secteurs en aval dans la chaîne d'approvisionnement et se retrouvent dans environ 95 % des produits manufacturés – des produits agrochimiques au ciment, et dans un éventail de secteurs allant de l'automobile, de l'électronique et du papier aux produits pharmaceutiques, à l'acier et aux textiles. De ce fait, l'industrie chimique dépend étroitement des performances et des demandes de ces autres secteurs, de même que ceux-ci sont un moteur essentiel pour la production de l'industrie chimique.

Représentant 1,9 million d'emplois directs et générant environ trois fois plus d'emplois indirects, l'industrie chimique européenne est le deuxième producteur le plus important au monde de produits chimiques et le quatrième secteur industriel par ordre d'importance dans l'UE. Les travailleurs du secteur sont largement syndiqués et bénéficient généralement de bonnes conditions de travail.

En raison de coûts énergétiques élevés résultant de l'invasion russe en Ukraine, d'un cadre réglementaire strict, des investissements en technologie nécessaires pour assurer la transition vers les objectifs de réduction des émissions de CO_2 et de circularité, ainsi que d'une concurrence accrue de marchés tels que la Chine, l'Inde et les États-Unis, l'industrie chimique européenne se trouve devant d'importants enjeux. Le secteur est menacé par des fermetures d'usines et de pertes d'emplois considérables. Bien que la production se soit quelque peu redressée depuis le pic de la crise énergétique, elle n'a pas encore renoué avec ses niveaux de 2019. Selon les estimations, ce sont plus de 11 millions de tonnes en capacité de production qui ont été fermées en Europe en 2023 et 2024, se traduisant par quelque 15 000 pertes d'emplois. De plus, le secteur chimique européen a perdu 11 points de pourcentage en parts de marché mondiales entre 2008 et 2023, au profit de la Chine et des États-Unis. Sans une politique industrielle axée sur un retour à la compétitivité et la promotion d'emplois de qualité et durables (salaire, horaires de travail, durée de carrière, accès à la formation et reconversion professionnelle), les travailleurs risquent d'être les principales victimes des nouvelles mutations mondiales de la production et de la vente de produits chimiques. La situation pourrait considérablement s'aggraver sur les cinq prochaines années et mettre en péril quelques 200 000 emplois.

Cela étant, ces pressions externes ne devraient pas détourner l'attention des difficultés internes auxquelles l'industrie chimique européenne est confrontée. Mis à part la crise financière de 2008, le secteur a connu deux décennies extrêmement profitables, marquées ces dernières années par des versements substantiels de dividendes et de fructueux rachats d'actions. Malgré cette réussite financière, il faut néanmoins constater un désinvestissement marqué dans les infrastructures critiques, qui résulte en grande partie d'une série de décisions stratégiques malavisées de la part des directions, d'une insuffisance d'incitants en vue de stimuler la production intérieure et la demande interne, mais aussi d'une absence de conditions sociales associées à l'octroi d'aides publiques aux entreprises. Rien que dans le secteur pétrochimique, les projections font état, d'ici 2035, de la fermeture possible de quelque 20 vapocraqueurs, ce qui pourrait affecter jusqu'à 50 000 emplois.[1]

Pour ce qui est du contexte politique, le pacte vert pour l'Europe, publié en 2019, annonçait différentes stratégies pour le secteur industriel chimique, dont une stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques (texte adopté en 2020). Cette stratégie vise à mieux protéger les citoyens et l'environnement des produits chimiques nocifs, tout en promouvant l'innovation par l'utilisation de substances plus sûres et plus durables. Toutefois, ce texte manque à prévoir la mise en place d'un cadre de soutien pour un financement effectif en matière de recherche et de développement ainsi que pour des incitations financières pour investir dans des projets transformateurs en Europe. En outre, il ne prend pas suffisamment en compte l'importance de la main-d'œuvre nécessaire, y compris le besoin d'apprentissages, la promotion de l'enseignement des matières STIM et la création d'emplois de qualité.

En 2023, la Commission européenne, avec le conseil d'experts, d'ONG et des syndicats, dont industriAll Europe, a publié le document intitulé « Voie de transition pour l'industrie chimique ». La stratégie décrite dans ce document pointe plus de 150 actions sur 26 thèmes à mettre en œuvre par le secteur ainsi que par l'UE et ses États membres. Le document reprend plusieurs demandes de longue date formulées par industriAll Europe – comme les plans de transition d'un emploi à l'autre, les initiatives de perfectionnement et de développement des compétences et l'implication des travailleurs dans les prises de décisions et la gestion du changement –, mais manque en fin de compte à proposer des mesures législatives fortes qui pourraient véritablement concrétiser ces engagements.

Le déclin constant de la production, la perte de parts de marché et la nature stratégique des produits chimiques ont incité la Commission européenne à avancer une série d'initiatives liées au secteur chimique dans son pacte pour une industrie propre. Celui-ci comprend la proposition de « train de mesures pour l'industrie chimique » qui vise à jeter des bases pour la révision de la législation REACH et à fournir des orientations plus claires en matière d'utilisation des PFAS, qui sera présenté à la fin de l'année (voir point 2.4). En mai 2025, lors d'un dialogue stratégique de haut niveau sur l'avenir de l'industrie chimique, la Commission européenne a annoncé un plan d'action pour l'industrie de la chimie – suivant en cela des initiatives semblables pour d'autres secteurs comme les plans d'action en faveur de l'automobile ou pour l'acier et les métaux. Toutefois, insatisfaits des mesures prises par la Commission jusqu'à aujourd'hui, huit États membres (Espagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et France) ont publié une déclaration conjointe appelant à la promulgation d'une loi européenne sur les produits chimiques critiques. Ce projet de loi vise à stimuler et à garantir la production d'environ 15 molécules plateformes essentielles servant d'apports en amont pour l'ensemble des chaînes de valeur stratégiques européennes.

[1] https://presse.economie.gouv.fr/download?n=Déclaration conjointe de l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la France concernant l'industrie chimique européenne-pdf&id=146607

Dans ce contexte, industriAll Europe veut par le biais de cette prise de position présenter la situation du point de vue des travailleurs et formuler ses principales demandes à l'intention des décideurs politiques avant la rédaction du plan d'action pour l'industrie chimique et du paquet pour l'industrie chimique respectivement. Nous y identifions quatre défis principaux et exposons quatre demandes correspondantes, fondées sur la conviction que seule une Union européenne forte et intégrée, capable de développer ses propres stratégies concrètes et viables en matière industrielle et technologique, est en mesure d'assurer notre compétitivité à long terme.

2. LA VISION D'INDUSTRIALL EUROPE

2.1 Dimension sociale et transition juste

DÉFI : La transition de l'industrie chimique ne peut réussir qu'avec le concours des travailleurs. Quelque 15 000 emplois ont d'ores et déjà été détruits ; en l'absence d'une action urgente et décisive, on s'attend à ce que ce nombre pourrait bientôt s'élever à 200 000 unités, avec le risque de perdre des travailleurs qualifiés à un moment où les pénuries de compétences tout au long de la chaîne d'approvisionnement affaiblissent l'attractivité de l'investissement en Europe. Il est dès lors incompréhensible que le nombre de contrats d'apprentissage proposés par le secteur soit en diminution. Une transition juste est conditionnée à un meilleur accompagnement de l'évolution des conditions sur le marché du travail, des garanties d'emploi par le développement et le perfectionnement des compétences, et la pérennisation d'une main-d'œuvre compétente via des contrats d'apprentissage et la création d'emplois de qualité et durables.

VISION d'industriAll Europe : Une politique industrielle plus robuste, avec une forte implication des acteurs syndicaux, constitue un élément essentiel pour la création et le maintien d'emplois de qualité en Europe. À cet égard, la qualité d'un emploi est principalement déterminée par un salaire lié à la productivité qui permet de vivre décemment, des conditions de travail qui garantissent la sécurité du travailleur tout au long de sa carrière professionnelle, des horaires de travail qui permettent de concilier vie privée et vie professionnelle, ainsi qu'un accès suffisamment anticipé aux régimes de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Pour y parvenir, nous devons protéger et promouvoir le droit des travailleurs à l'information et à la consultation, aux négociations collectives et aux formations de qualité.

Nous accueillons favorablement l'appel, formulé par la Commission européenne dans le pacte pour une industrie propre, à une révision des règles en matière d'aides d'État en vue d'inciter les entreprises à investir dans le développement et le perfectionnement des compétences ; de même, nous saluons la mention rappelant que les financements publics doivent être assortis de conditionnalités sociales. Cette déclaration doit à présent être traduite par des actions concrètes dans le futur cadre des aides d'État et dans tous les financements publics, de l'UE ou nationaux, ainsi que dans les procédures de passation de marchés publics. **Lorsque les entreprises bénéficient de financements publics, elles doivent être tenues à des conditions contraignantes en matière de maintien d'emplois de qualité et de sites, assorties de clauses de récupération claires.**

L'accès à ces fonds publics doit être conditionné à plusieurs prérequis importants : respect du dialogue social, engagement dans les négociations collectives, création d'emplois de qualité et mise en place de pratiques de cogestion. Il convient que les secteurs et les entreprises en transition adoptent une approche participative, de façon à assurer que les travailleurs et les organisations syndicales soient associés activement à l'anticipation et à la gestion du changement. Les travailleurs doivent avoir droit à se former

en continu par le biais d'initiatives d'apprentissage tout au long de la vie, afin qu'ils puissent disposer des compétences dont ils ont besoin pour s'adapter à un contexte industriel en évolution – cela en particulier pour ce qui concerne le recours à des produits chimiques sûrs et durables dès la conception. Une **directive sur la transition juste**, assurant aux travailleurs un droit plus large à l'anticipation et à la gestion du changement dans leur entreprise, et accompagnée d'un **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation renforcé et correctement financé**, est appelé à jouer un rôle central pour une facilitation de cette transformation tout en préservant l'emploi. Un dispositif **SURE 2.0**, inspiré du mécanisme de sauvegarde des travailleurs mis en place pendant la pandémie de COVID-19, serait le bienvenu pour garantir l'emploi et éviter les fermetures d'usines pendant la transition.

En outre, la **feuille de route pour des emplois de qualité** devrait définir des conditions et des indicateurs clairs de la qualité pour les entreprises bénéficiant de financements publics. C'est à la Commission européenne que devrait revenir la responsabilité de la fixation et du suivi de normes minimales en matière de qualité du travail, tout en garantissant et accordant la priorité à l'intégrité des négociations collectives. Une attention particulière devrait également aller aux travailleurs vulnérables, en particulier ceux venant de pays tiers, de façon à leur assurer un traitement égal et une protection contre les conditions de travail précaires.

Devant l'accélération du passage au numérique, le déploiement de l'intelligence artificielle et la rapidité des changements technologiques, les travailleurs de l'industrie chimique évoluent dans un environnement sans cesse plus complexe en termes de compétences et de formation. Il est particulièrement essentiel d'établir des plans de sortie socialement équitables et dignes pour les travailleurs qui sont déplacés quotidiennement en raison de la transition numérique au sein des entreprises. Dans le même temps, les industries ont à faire face à une raréfaction croissante des compétences, qui constitue une menace pour la productivité et l'innovation. Des initiatives telles que le **plan d'action STIM** (« STEM Action Plan ») et l'**union des compétences** (« Union of Skills ») marquent certes un progrès dans la bonne direction, mais elles n'en restent pas moins insuffisantes. Nous avons besoin de façon urgente d'**instruments juridiquement contraignants** et de **financements dédiés** pour étendre de manière significative **la disponibilité, la qualité et les résultats en termes de rétention** des contrats d'apprentissage dans le secteur chimique. L'Europe continue de manquer ses objectifs en ce qui concerne l'augmentation du nombre de diplômés dans les domaines STIM. De plus, il reste des progrès substantiels à faire en matière de disparités entre sexes dans l'enseignement STIM et les carrières STIM. Une réelle priorité donnée à des systèmes de formation inclusifs, de grande qualité et ouverts sur l'avenir doit devenir un pilier central des politiques industrielles et sociales. Un droit garanti à la formation – gratuite, donnée pendant les heures de travail payées et reconnue mutuellement dans tous les pays de l'UE – est aujourd'hui plus important que jamais. De même, l'accès direct à un emploi de qualité à l'issue d'un programme de formation devrait être la norme pour rendre le secteur de la chimie davantage attractif pour les travailleurs.

2.2 Un plan énergétique qui respecte l'environnement et garantit des prix de l'énergie compétitifs, un approvisionnement énergétique et des investissements en infrastructure

DÉFI : Comme beaucoup d'autres secteurs, l'industrie chimique est confrontée à des coûts croissants de l'énergie, des matières premières et des produits de base. Les intrants énergétiques constituent une part substantielle de la chaîne de valeur de la chimie, dont ils représentent de 7,5 % à 12,5 % de la valeur des productions du secteur.[2] Pendant la crise énergétique de 2022, les coûts de production du secteur chimique sont passés de 20 % à 25 %. Pour le gaz, les prix de détail et de gros restent en Europe bien plus élevés que chez nos concurrents au niveau mondial – les prix européens étant actuellement de trois à cinq fois plus élevés qu'aux États-Unis. Pareillement, les prix de l'électricité sont de deux à trois fois plus élevés en Europe qu'aux États-Unis et qu'en Chine. Cet écart est particulièrement problématique pour les produits dont la matière première est directement tributaire de l'énergie, comme l'ammoniac – utilisé dans la production de fertilisants, de produits pharmaceutiques, de textiles, pour la réfrigération industrielle et bien d'autres usages. Pour l'ammoniac, l'énergie représente de 50 % à 80 % du coût de production total, ce qui rend ce produit très vulnérable aux fluctuations des prix énergétiques.

Cette situation a incité bon nombre d'entreprises à réévaluer leurs stratégies de production et à recourir à des délocalisations vers des pays à coûts énergétiques inférieurs. Certaines usines européennes ont été fermées temporairement ou ont réduit leur production (BASF, LyondellBasell et Covestro, Evonik, ExxonMobil). Certaines entreprises ont amélioré l'efficience de leur fonctionnement par une optimisation de leur consommation énergétique. Pourtant, cela donne lieu à deux défis majeurs : premièrement, les incitants manquent ou sont insuffisants pour soutenir de tels investissements ; deuxièmement, même en passant à des sources d'énergie renouvelables, telles que le solaire, l'éolien ou l'hydrogène vert, le cadre actuel de fixation des prix sur le marché énergétique empêche que le recours à de telles solutions conduise à une baisse significative du prix final de l'énergie.

Face à cette situation, la Commission européenne a proposé un plan d'action pour une énergie abordable destiné à réduire les prix de l'énergie et à assurer l'approvisionnement énergétique. Tout en accueillant favorablement cette initiative, industriAll Europe n'estime pas qu'elle recèle les réformes structurelles en profondeur que notre fédération réclame, comme le découplage des prix du gaz et de l'électricité. En outre, le plan ne précise pas comment seront financés les investissements massifs nécessaires dans les réseaux de transport et les projets énergétiques stratégiques, en particulier eu égard aux règles budgétaires de l'UE. Se reposer sur des mesures visant à la fois à une baisse des taxes sur l'énergie et des taxes à l'importation s'avère problématique, puisque l'infrastructure des réseaux est financée par les taxes à l'importation et qu'une baisse des taxes sur l'énergie se ferait au détriment des budgets nationaux et des dépenses redistributives. Les propositions tendant à rémunérer la flexibilité de l'industrie dans le cadre de mécanismes d'adaptation en fonction de la demande sont irréalistes pour le secteur chimique dans son ensemble ; en effet, les processus de production ne peuvent y être arrêtés sans conséquences sur le plan des coûts et sans répercussions importantes pour les travailleurs en termes de gestion des équipes et de conditions de travail. De ce fait, il est peu probable que le plan puisse apporter les solutions voulues.

Dans la chaîne de valeur, c'est le niveau amont – avec des processus grands consommateurs et à forte intensité de capital pour la préparation de produits tels que l'éthylène, le propylène, l'ammoniac, ainsi que

[2] Voir https://commission.europa.eu/document/download/ec1409c1-d4b4-4882-8bdd-3519f86bbb92_en?filename=The future of European competitiveness _ In-depth analysis and recommendations_0.pdf

les productions par le procédé chlore-alcali – qui doit supporter l'essentiel du fardeau. La production de matières premières est le point de départ et d'ancrage de la chaîne de valeur de l'industrie chimique et garantit que les étapes ultérieures à forte intensité énergétique de la chaîne de valeur ne seront pas délocalisées en dehors de l'Europe au fil du temps. La production de matériaux de base en Europe est donc particulièrement sensible à l'évolution des prix et est susceptible d'être affectée à long terme par des facteurs géopolitiques. Cette situation entraîne un risque, notamment pour les clusters chimiques historiquement établis qui présentent un degré élevé d'efficacité et de synergies, et qui reposent sur le fait que les produits intermédiaires sont fabriqués juste à temps pour assurer la continuité de la production au sein du cluster chimique. L'arrêt ou l'effondrement de l'un ou l'autre maillon de la chaîne de valeur met donc en péril la pérennité de systèmes composites entiers.

Par exemple, la production d'éthylène et de propylène dépend des prix du naphta ou de l'éthane pour faire fonctionner les craqueurs. Dans l'UE, les craqueurs utilisent le naphta comme matière première. Cependant les sanctions de l'UE à l'encontre du pétrole russe ont eu des répercussions négatives immédiates sur le prix et la disponibilité du naphta. Pendant ce temps, la Chine continue d'acheter du pétrole russe à bon marché, tandis que les craqueurs aux États-Unis utilisent comme matière première l'éthane, dont le prix est inférieur.

Pour ajouter au problème, il faut mentionner le caractère obsolète du réseau de craquage en Europe, où aucun nouveau craqueur n'a été construit ces 30 dernières années. Les incertitudes en matière de réglementation et les coûts comparativement élevés de l'énergie dans le contexte de concurrence mondiale ont incité à la prudence en matière d'investissement ces dernières années.

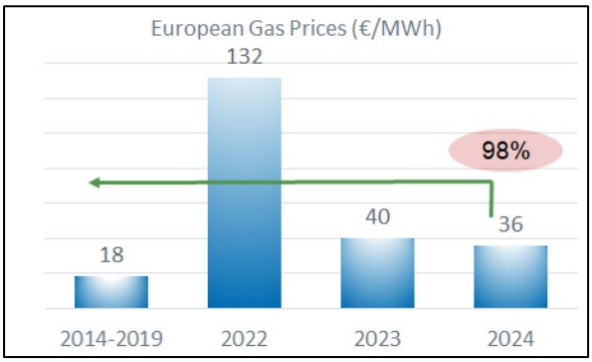

Ce manque d'investissements menace la continuité opérationnelle des craqueurs au naphta et compromet la recherche et le développement de solutions alternatives tout autant que la création de synergies entre les secteurs du raffinage et de la pétrochimie. On observe une situation similaire pour la production d'ammoniac, où les prix élevés du gaz naturel pèsent sur l'émergence de technologies prometteuses telles que l'ammoniac renouvelable ou le bio-ammoniac. Il en va de même pour l'électrolyse chlore-soude, qui dépend fortement de prix de l'électricité compétitifs et d'une production de l'électricité en bande de base.

VISION d'industriAll Europe : Il existe un besoin urgent d'une action décisive en vue d'abaisser les prix de l'énergie actuellement très élevés pour l'industrie et les consommateurs européens. Cela étant, industriAll Europe continue de souscrire pleinement aux objectifs de l'Europe en matière de transition énergétique et de décarbonation. Nous saluons l'initiative prise par la Commission européenne en vue d'une révision des **règles en matière d'aides d'État** dans le but d'agir contre les coûts énergétiques élevés et de soutenir des nouveaux investissements critiques, tout en demandant que les aides d'État soient liées à des conditionnalités sociales et environnementales fortes qui puissent protéger l'emploi et promouvoir les droits des travailleurs tout en respectant notre écosystème.

Il convient de mettre en place des **projets importants d'intérêt européen commun** (PIIEC) assortis d'un financement adéquat, des contributions étant également attendues de la part des entreprises du secteur, afin de supporter des projets paneuropéens visant un renforcement du réseau énergétique et des infrastructures critiques dans le secteur chimique. Ces PIIEC devraient se centrer sur une baisse des coûts de production, en mettant l'accent en particulier sur l'énergie renouvelable et des solutions alternatives. Pour accroître l'attractivité de ces projets, il est essentiel de découpler les bas coûts de production de

l'énergie renouvelable des prix du marché, en les dissociant réellement des méthodes de génération plus onéreuses. L'objectif devrait être de ramener les prix de l'électricité aux niveaux d'avant la crise. L'adaptation de la législation européenne en matière d'aides d'État devrait être conçue de manière que les projets transfrontaliers d'énergie renouvelable puissent être subventionnés pour tous les participants au SEQE-UE dans une mesure telle qu'ils puissent garantir à long terme des prix de l'électricité favorables aux niveaux d'avant la crise. Ce faisant, il convient d'assurer une parité de prix de l'électricité industrielle compétitive à l'échelle de l'UE, afin de garantir des conditions de concurrence équitables au sein du marché intérieur européen. Cependant, tout indicateur de parité devrait prendre en compte les différents coûts de la vie et de production dans les différents pays de l'UE. Ce point est également crucial si l'on veut réduire la dépendance de l'Europe par rapport aux importations de GNL en provenance des États-Unis.

De même, il est important de rééquilibrer les prix du gaz pour les ramener à des niveaux d'avant la crise, un facteur essentiel pour une transition progressive vers le bas carbone et les dérivés de l'hydrogène. Nous avons besoin de plus d'ambition pour ce qui concerne des mécanismes communs d'achat de gaz, tels que la plateforme Aggregate EU, ainsi que le secteur de l'hydrogène, en particulier par un renforcement de la Banque européenne de l'hydrogène.

En outre, il est essentiel de renforcer le maillage des réseaux électriques et de mettre en œuvre des technologies intelligentes de pilotage pour gérer la demande de façon plus efficace. Pour créer des conditions favorables aux projets à émissions nulles ou faibles, nous dépendons du développement et la mise en œuvre rapides de technologies telles que le **captage et stockage du carbone** (Carbon Capture and Storage – CCS) et le **captage et utilisation du carbone** (Carbon Capture and Utilisation – CCU). Les PIIEC pourraient servir de mécanisme de financement ouvert à la technologie pour ces initiatives.[3]

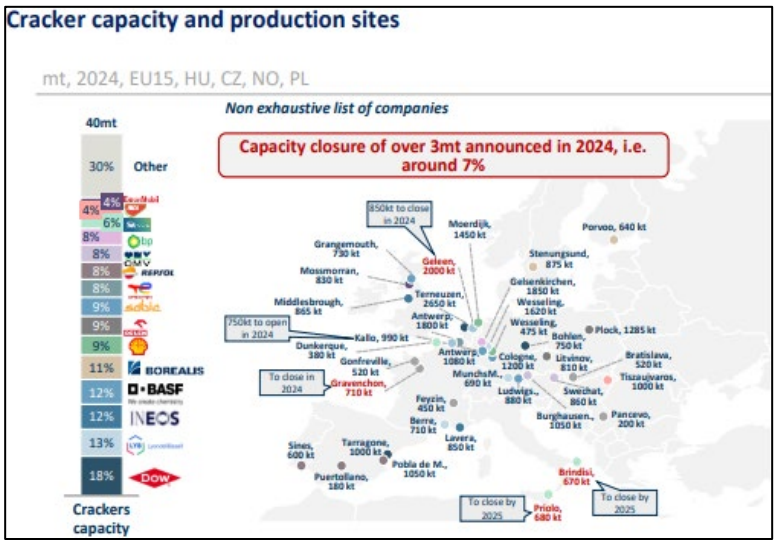

En conclusion, on peut affirmer que le secteur chimique, pendant la phase de transition, a besoin d'un cadre politique favorable à la production d'énergie pour assurer sa viabilité à long terme. La fourniture d'une énergie bas carbone compétitive, stable et prédictible ne peut être réalisée que par une modernisation du cadre politique européen en matière d'énergie, qu'il convient d'adapter aux besoins et aux défis de la transition énergétique. Nous avons besoin d'une réforme structurelle du marché européen de l'énergie pour que les avantages de la transition énergétique soient accessibles aux consommateurs. Ce cadre révisé des aides d'État doit fournir un soutien efficace en vue de faire face aux coûts de la transformation ; de même, nous nous attendons à ce que la future stratégie d'investissement dans l'énergie propre contienne un ensemble complet de propositions destinées à faciliter les investissements dans des infrastructures essentielles (réseaux, craqueurs, etc.). De façon plus critique, des instruments européens tels que l'émission de titres de dette commune, les fonds Next Generation EU et les programmes de la BEI s'avéreront essentielles pour opérer la transition énergétique et décarboner l'industrie dans l'ensemble des régions d'Europe. De même, les entreprises

[3] Analyse avancée (image)

devront également contribuer financièrement et techniquement à cette transition énergétique. La transition ne peut réussir que si les décideurs politiques de l'UE et les entreprises prennent ce problème fondamental à bras le corps.

2.3 Une politique industrielle forte, capable d'assurer la production de molécules stratégiques sur le continent

DÉFI : Des années de laissez-faire, des politiques néolibérales, l'absence d'une stratégie industrielle proactive et des stratégies constantes de réduction des coûts afin de maximiser les profits, ont conduit à une délocalisation généralisée des lignes de production vers d'autres continents. Il en résulte que la production de substances essentielles dépend désormais de certaines molécules fabriquées dans un petit nombre de pays seulement.

IndustriAll Europe met en garde depuis longtemps contre les dangers d'une délocalisation d'industries critiques et stratégiques,[4] en particulier dans les secteurs chimique et pharmaceutique.[5] La crise du COVID-19, associée à des perturbations dans les échanges commerciaux et des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale, a finalement amené les décideurs politiques à reconnaître l'importance stratégique de ces secteurs. La pandémie a révélé les vulnérabilités qu'entraîne une dépendance trop grande des chaînes d'approvisionnement internationales, qui ont conduit à des pénuries de médicaments essentiels et de matières premières critiques. La congestion des ports chinois pendant la pandémie de COVID-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement dans le monde entier, mettant en péril le commerce de produits tels que les principes pharmaceutiques actifs (PPA), qui sont des substances clés pour la fabrication de médicaments. De plus, certains pays ont décidé d'arrêter l'exportation de certains médicaments et PPA afin d'assurer la satisfaction de la demande interne.

De même, l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, les instabilités géopolitiques et les guerres commerciales exercent des pressions intenses sur la compétitivité de l'UE. Dans le premier cas, les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont conduit à des pénuries de matières premières tels que la soude (utilisée dans la production du verre et de détergents), dont le produit de départ, le charbon (auparavant fourni par la Russie), a été interdit d'entrée dans l'UE, ce qui a entraîné une hausse des prix. À l'inverse, les fertilisants russes, produits à l'aide de gaz bon marché, ont inondé le marché européen, menaçant des milliers d'emplois en Pologne, Belgique et Norvège ainsi que dans d'autres pays, tout en créant des risques pour notre sécurité alimentaire.

Sur le plan des guerres commerciales, les États-Unis ont imposé pendant le premier gouvernement Trump (2017–2021) des taxes douanières d'une valeur de 360 milliards d'euros sur les produits chinois, qui ont fini par inonder le marché européen et le déstabiliser. Pendant le deuxième mandat de Trump, les taxes douanières imposées aux secteurs automobile et sidérurgique affectent dès à présent le secteur chimique, qui est un fournisseur important de l'automobile et de la sidérurgie. En outre, les fournitures pharmaceutiques pourraient être frappées de taxes douanières de 20 % en moyenne, ce qui pourrait se traduire par un déclin significatif des exportations de l'UE vers les États-Unis. Des pays comme l'Irlande sont particulièrement exposés, avec un risque possible d'une chute allant jusqu'à 50 % de leurs

[4] Voir https://news.industriall-europe.eu/documents/upload/2025/1/638732430077898769_Competition_Rules_and_Practices_-_an_industrial_trade_union_approach_-_FR.pdf
[5] Voir https://news.industriall-europe.eu/documents/upload/2023/10/638330708576553309_Affordable_access_to_pharmaceuticals_for_all_and_good_jobs_in_the_European_pharmaceutical_industry_-_FR.pdf

exportations pharmaceutiques. Les menaces, les dérogations temporaires ou les retards dans la mise en œuvre des droits de douanes ne font qu'alimenter l'incertitude pour les travailleurs et les industries déjà sous pression.

VISION d'industriAll Europe : Devant ces développements récents, on observe en Europe une volonté croissante de garantir la production, les emplois et la prospérité, de **relocalisation des productions et de renforcement des chaînes d'approvisionnement nationales**.

Les industries chimique et pharmaceutique sont étroitement imbriquées dans un écosystème qui comporte de multiples étapes de création de valeur en amont et en aval, et où des produits chimiques de base et spécialisés servent d'intrants clés en début de chaîne. La perte d'une partie seulement de la chaîne de valeur entraînera à terme l'effondrement de la production intégrée de produits chimiques en Europe. Les synergies entre les industries grandes consommatrices d'énergie, les sites industriels et la recherche-développement procure un avantage concurrentiel et contribue à faire de l'Europe un lieu d'implantation attractif pour les entreprises. Il est dès lors essentiel de préserver cet écosystème ainsi que les composantes qui le constituent.

Pour ces raisons, industriAll Europe applaudirait à la mise en place d'une loi sur les produits chimiques critiques (« Critical Chemicals Act ») et estime qu'il conviendrait de l'intégrer au train de mesures pour l'industrie chimique. Toutefois, nous proposons d'examiner si le fait de se concentrer sur les molécules est l'approche optimale ou si une extension du champ d'application aux processus de production et aux technologies serait recommandée. Cette approche pourrait réduire le risque de discussions portant sur une « liste blanche-liste noire ». Le développement de chaînes d'approvisionnement régionales, l'incitation aux investissements et la diversification des sources de matières premières constituent des étapes essentielles, accompagnant un renforcement de la production intérieure, un développement de processus nouveaux et durables tels que le recyclage chimique, une expansion des partenariats stratégiques et la promotion de la circularité afin de garantir la disponibilité de matières premières critiques. Le développement et la recherche en technologies sont les plus efficaces lorsqu'ils ont lieu au sein même de la chaîne d'approvisionnement. Dans ce contexte, nous saluons également l'acte législatif sur les médicaments critiques (« **Critical Medicines Act »)** et l'attention qui y est portée vers une inflexion de l'investissement vers des projets stratégiques ciblés. Nous prions instamment la Commission européenne d'étendre cette approche par l'adoption d'une loi sur les produits chimiques critiques sous la forme d'une « Critical Chemicals Act ». L'Europe doit se donner des outils qui lui permettent de mettre en œuvre sa propre stratégie d'approvisionnement tout en garantissant une responsabilité partagée. De plus, un acte législatif sur l'économie circulaire (« **Circular Economy Act** ») pourrait favoriser la création d'un marché unique des déchets, des technologies de recyclage et des matières premières secondaires, qui pourrait jouer un rôle crucial dans la sécurité des approvisionnements.

Nous appelons à un nouveau plan d'investissement européen pour le secteur chimique et à le soutenir par des réglementations actualisées en matière d'aides d'État, afin de permettre un financement public plus ample (tout en impliquant les entreprises du secteur), en particulier pour la production de produits chimiques critiques. La proposition relative aux produits chimiques critiques identifie 19 molécules essentielles aux chaînes d'approvisionnement stratégiques – dont le phénol, le chlore, le silicium, le carbonate de sodium et l'ammoniac. Cette proposition, ainsi que le plan d'action pour l'industrie chimique, devraient renforcer les capacités de production, impulser l'innovation et venir en soutien à des processus industriels plus verts. De même, elle devrait inclure les processus, les technologies et la recherche de solutions alternatives pour inciter les entreprises à investir en R&D tout en soutenant celles qui se trouvent en phase de transition. En outre, les projets stratégiques devraient intégrer à la fois des normes

environnementales adéquates et des critères sociaux, comme un encouragement au dialogue social et la promotion des négociations collectives.

En ce sens, et suivant en cela ce les propositions émises pour d'autres secteurs, comme dans le plan d'action industriel en faveur du secteur automobile européen, nous soutenons des politiques qui reconnaissent et traitent activement le besoin d'une **« préférence communautaire » et de contenus locaux** en vue de stimuler la demande. Les acteurs chimiques européens ont besoin d'un accès fiable et sûr tant aux matières à faible coût qu'aux matériaux raffinés. L'ajout de valeur dans ces activités doit être localisé en Europe.

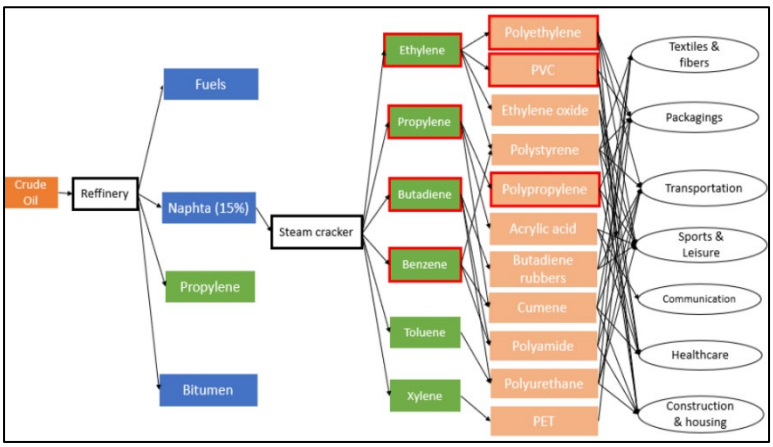

Dans le même temps, nous avons besoin d'une politique coordonnée en matière de commerce extérieur afin de contrer les pratiques commerciales déloyales et de protéger la position de marché des entreprises européennes à l'échelle mondiale. Dans les cas où des concurrents non européens ne respectent pas les règles communes et inondent le marché de marchandises subventionnées, nous nous attendons à la mise en place de **mécanismes de protection** robustes de l'industrie européenne. Ceux-ci devraient inclure des mesures telles que des droits antidumping ou des exigences de contenu local afin d'assurer des conditions de concurrence égales entre les acteurs.

2.4 Révision de REACH – Simplification – PFAS

DÉFI : La stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques a annoncé une révision ciblée du règlement REACH. Après plusieurs retards, cette révision devrait désormais être terminée d'ici la fin 2025. Entré en vigueur le 1er juin 2007, le règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et les restrictions applicables à ces substances (REACH) vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en améliorant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Sa mise en œuvre est confiée à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Les demandes de révision ont été motivées par deux sentiments : d'une part, REACH n'a pas conduit à un remplacement suffisamment rapide d'un nombre suffisant de substances préoccupantes, les dossiers d'enregistrement sont souvent incomplets et il est trop facile pour l'industrie d'obtenir des autorisations permettant de continuer à utiliser des substances dangereuses ; d'autre part, REACH est vu comme trop compliqué, trop bureaucratique et trop cher.

Toute entreprise commercialisant dans l'UE une substance en quantité supérieure à une tonne par an (par voie de production ou d'importation) est tenue de l'enregistrer auprès de l'ECHA en introduisant un dossier d'enregistrement. Les dossiers doivent être mis à jour le cas échéant. Il faut en moyenne cinq à six ans pour déterminer si une substance crée un risque environnemental ou de santé inacceptable et si elle doit par conséquent faire l'objet de restrictions. Un arriéré s'est créé dans le traitement des dossiers ; des dossiers d'enregistrement incomplets ou non conformes ne sont souvent détectés que de longues années après qu'ils ont été introduits. En outre, les effets conjugués de plusieurs substances, aussi appelé « effet cocktail », posent un problème important quant à la réalisation d'examens adéquats, de même que les

entreprises seront susceptibles de rester en deçà de ce seuil de production annuelle pour éviter d'être soumises à davantage d'exigences en matière d'enregistrement des substances.

Toutefois, différentes parties prenantes appellent à une extension des tâches et du mandat de l'ECHA pour couvrir par exemple les polymères, qui bénéficient d'une exemption générale d'enregistrement.

En janvier 2023, l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont présenté une proposition en vue de l'interdiction des PFAS. La proposition a fait l'objet des consultations publiques prévues et se trouve actuellement en cours d'évaluation par l'ECHA au sein des comités d'évaluation des risques (CER) et d'analyse socioéconomique (CASE).

Le débat autour des PFAS est particulièrement controversé et doit être mené de manière différenciée. Les PFAS représentent un groupe de 14 000 produits chimiques de synthèse. Des cas de pollution par les PFAS ont été détectés sur quelque 21 500 sites industriels[6] et leur concentration dans le sang est particulièrement élevée chez les populations vivant à proximité[7] . Toutefois, leur utilisation dans des applications industrielles essentielles reste actuellement indispensable. Il n'existe à ce jour aucune alternative à certaines PFAS, en particulier dans les industries clés d'importance stratégique telles que la production d'hydrogène, les installations photovoltaïques, la production de batteries, la technologie des pompes à chaleur et l'infrastructure des centrales nucléaires. Une interdiction générale de ces substances ne mettrait pas seulement en péril la compétitivité, mais ralentirait également les progrès de la transition énergétique. Ce qui est plus préoccupant encore, c'est que les difficultés à contrôler et à appliquer correctement les réglementations chimiques pour les produits fabriqués en dehors de l'UE pourraient entraîner l'entrée de ces substances sur le marché, nuisant ainsi aux entreprises de l'UE qui respectent ces réglementations.

Toutefois, pour ces applications industrielles en particulier, il est essentiel que la santé et la sécurité au travail soient garanties de manière exhaustive et que la protection de l'environnement soit également prise en compte tout au long du cycle de vie des produits. L'utilisation responsable de ces substances doit donc être garantie par des exigences de sécurité strictes et une conception durable des processus.

La situation est différente pour le secteur des biens de consommation. Dans des produits tels que les cosmétiques, les textiles ou les ustensiles de cuisine, l'utilisation des PFAS n'est généralement pas nécessaire et peut – ou doit – être remplacée par des alternatives plus sûres. La France, par exemple, a déjà adopté une interdiction légale partielle pour les cosmétiques et les textiles dans le cadre d'une procédure nationale. D'une part, cette initiative anticipe la procédure paneuropéenne et peut conduire à des normes différentes ; d'autre part, l'approche différenciée qui y est décrite – protection et préservation des applications industrielles critiques et substitution simultanée dans les domaines non essentiels – est un moyen de prendre en compte de manière égale la santé, l'environnement et le développement industriel.

VISION d'industriAll Europe : Nous estimons que le règlement **REACH a mis en place un bon système de gestion des produits chimiques** ; il établit notamment les normes de sécurité les plus élevées dans le monde et sert de modèle pour d'autres régions. REACH a augmenté de manière significative les données disponibles sur les propriétés de produits chimiques et leur usage sûr. Les fiche de données de sécurité ont été améliorées et permettent aux professionnels de mieux maîtriser les risques. Toutefois, il est essentiel de renforcer les réglementations afin d'être plus efficace en termes de sécurité pour les

[6] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/02/23/polluants-eternels-explorez-la-carte-d-europe-de-la-contamination-par-les-pfas_6162942_4355770.html
[7] https://www.euractiv.com/section/eet/news/belgium-has-highest-levels-of-pfas-chemical-pollution-in-europe-study-reveals/

travailleurs et les consommateurs, ainsi qu'en termes de protection de l'environnement. Si nous soutenons pleinement le processus REACH et reconnaissons sa valeur, nous admettons également que les procédures sont coûteuses en temps et en ressources financières, ce qui peut poser problème aux PME. IndustriAll Europe accueille favorablement toutes les propositions tendant à rationaliser les procédures réglementaires, sans qu'elles réduisent le niveau de protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement.

La première étape de toute réforme devrait consister à améliorer la mise en œuvre du règlement REACH tel qu'il existe. Nous constatons que le règlement REACH n'est pas entièrement mis en œuvre sur l'ensemble du continent, ce qui souligne la nécessité d'un soutien continu et d'une vigilance accrue. Ceci est particulièrement essentiel à la lumière du récent train de mesures omnibus pour la défense et de la proposition de transformer les exemptions au cas par cas existantes dans le cadre de l'UE au niveau national en exemptions plus larges couvrant l'ensemble de l'industrie. Selon cette proposition, il appartiendrait à chaque pays de l'UE d'approuver ou d'interdire l'utilisation de substances chimiques à des fins de défense, ce qui leur donnerait une plus grande flexibilité dans l'application des réglementations environnementales. Nous estimons que cela représente une menace sérieuse pour la protection de l'environnement et des travailleurs, et risque de créer deux poids, deux mesures à un moment critique où les budgets nationaux doivent allouer une part importante du PIB à la défense.

En outre, nous souhaitons par ailleurs que l'ECHA puisse disposer de ressources supplémentaires et de mandats clairs pour gérer efficacement sa charge de travail, en particulier si l'agence se voit confier de nouvelles responsabilités.

Parmi ces nouvelles responsabilités éventuelles, citons le cas des polymères. Plusieurs centaines de milliers de ces substances sont présentes sur le marché européen. Le système d'enregistrement tel que prévu actuellement par REACH est adapté aux substances individuelles, mais ne se prête pas aux polymères. Alors que nous estimons qu'il convient d'inclure les polymères dans la réglementation, il faut également mettre au point un système qui permette de le faire de façon efficace et qui soit soutenu par des ressources suffisantes. Une cartographie des polymères connus pour être préoccupants pourrait donner des clés pour la meilleure manière de les traiter sur le plan réglementaire.

Pour répondre aux demandes d'un retrait progressif plus rapide des substances préoccupantes, REACH devrait se centrer davantage sur la thématique de leur remplacement. IndustriAll Europe insiste sur la nécessité d'un examen attentif et rigoureux des plans de remplacement. Les autorisations et dérogations accordées devraient l'être selon des délais réalistes, permettant une sécurité de planification et facilitant les investissements dans des substances alternatives innovantes. La priorité du secteur devrait aller au remplacement, non à l'obtention de dérogations de la part de l'ECHA. Dans ce contexte, nous signalons également l'importance d'une meilleure collaboration entre le monde académique et l'industrie ainsi qu'un transfert applicatif plus rapide des résultats de la recherche et développement universitaire.

Nous estimons que l'application aux utilisateurs professionnels de l'approche générique du risque (GRA), qui repose sur une méthodologie axée sur les dangers plutôt que sur les risques, n'est pas la bonne méthode pour atteindre notre objectif commun de mieux protéger les travailleurs contre l'exposition à des produits chimiques dangereux. Qui plus est, elle pourrait conduire à des restrictions ou à des interdictions pour des substances qui sont utilisées en toute sécurité dans des conditions industrielles contrôlées. Nous soutenons fermement l'idée que l'évaluation des risques doit rester le fondement de la réglementation de l'utilisation des produits chimiques, afin de protéger les travailleurs et de garantir la stabilité réglementaire. Il convient de conserver l'approche basée sur le risque, mais de l'accompagner de dispositions contraignantes et d'une mise en œuvre robuste de la législation en matière de santé et de sécurité au travail, en prévoyant notamment des évaluations rigoureuses des risques spécifiques à chaque

fonction et chaque lieu de travail. Il convient à cette fin d'augmenter le nombre d'inspecteurs du travail et le nombre d'inspections.

Le règlement REACH favorise par lui-même la mise en place de conditions de concurrence égales, en ce qu'il impose des obligations identiques pour les substances fabriquées dans l'UE et celles qui sont importées. Malheureusement, il faut constater qu'il existe une quantité substantielle d'importations de produits non conformes, en particulier par le canal des ventes en ligne. Les autorités compétentes des États membres doivent être mieux équipées pour s'attaquer à ce problème.

Les PFAS n'ont pas encore d'alternative dans plusieurs processus de production (comme d'autres substances dangereuses). Nous devons permettre leur utilisation lorsque ces substances sont indispensables pour les applications industrielles, tout en prévoyant des périodes de transition réalistes et des règles de sécurité renforcées en faveur des travailleurs et des citoyens. En outre, des calendriers devront être établis pour l'abandon progressif de leur utilisation et la mise en place d'alternatives viables, afin d'accorder aux industries le temps nécessaire pour s'adapter et développer des solutions de remplacement viables. Il est dès lors essentiel de prioriser des programmes de recherche ciblés en vue de trouver ces alternatives. Ici encore, une meilleure collaboration entre le monde académique et l'industrie ainsi qu'un transfert applicatif plus rapide des résultats de la recherche et développement universitaire sont essentiels. Nous devons protéger la santé et l'environnement des effets néfastes des PFAS, en particulier dans les biens de consommation finale où les PFAS pourraient ne pas être d'une utilité essentielle.

Nous nous trouvons à un moment charnière, où tant le marché que les investisseurs exercent une forte pression en vue d'un abandon progressif des PFAS, une tendance qui se trouve intensifiée par des critiques sans cesse plus vives et des coûts de litige croissants. Cette situation crée un argument de rentabilité convaincant pour une accélération de la recherche d'alternatives. Une restriction des PFAS, assortie de délais réalistes et bien définis, donnerait aux entreprises chimiques et aux investisseurs la clarté dont ils ont besoin pour soutenir l'introduction de substances pouvant remplacer les PFAS.

3. CONCLUSIONS : 8 DEMANDES POUR RENFORCER L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Nous demandons que le futur train de mesures pour l'industrie chimique contienne les éléments suivants :

1. **Des emplois de qualité pour les travailleurs de l'industrie chimique**
   Les travailleurs sont au cœur de notre industrie. Ils sont également la clé de sa durabilité et de son développement. Par conséquent, toute approche doit se concentrer sur le maintien et la création d'emplois de qualité, à savoir des salaires liés à la productivité, des horaires de travail permettant de concilier vie privée et vie professionnelle, et l'accès à des options de retraite et de fin de carrière à un âge raisonnable. Pour ce faire, la liberté de négociation collective doit être garantie dans toute l'Union européenne.
2. **Une industrie respectueuse de l'environnement**
   L'avenir de notre industrie sera respectueux de l'environnement, sans quoi elle n'existera pas. C'est pourquoi nous plaidons en faveur de politiques proactives et de contributions efficaces des entreprises qui garantissent la durabilité des activités actuelles et le développement de nouvelles activités, tout en respectant les objectifs climatiques.
3. **Une stratégie énergétique prospective pour l'industrie**
   Assurer l'accès à des sources d'énergie compétitives, bas carbone et sûres, qui donnent à l'industrie européenne les atouts voulus pour rester concurrentielle dans l'environnement mondial. Les progrès technologiques dans le domaine de l'énergie ne conduisent pas à des

changements linéaires, mais tendent à se produire par phase, au fur et à mesure que de nouvelles technologies deviennent disponibles. Il est important d'évaluer les progrès de la transformation climatique à ses différents stades et de recueillir périodiquement des informations afin de fixer des objectifs réalistes et ambitieux.

4. **Un agenda d'investissement robuste en vue d'un renouveau industriel**
   Mobiliser et encourager des investissements ciblés pour moderniser l'infrastructure chimique en Europe – revitaliser les vapocraqueurs, promouvoir le captage et l'utilisation du carbone (CCU/CCS) et moderniser les actifs critiques pour les rendre plus résilients.
5. **La circularité comme pierre angulaire**
   Placer les principes de l'économie circulaire au cœur de la politique industrielle pour un usage plus efficient des ressources, une réduction des dépendances et l'ouverture de nouvelles chaînes de valeur.
6. **Des chaînes d'approvisionnement résilientes grâce à une relocalisation stratégique**
   Renforcer l'autonomie de l'Europe par une relocalisation de productions chimiques critiques ; cet effort doit être guidé par une nouvelle **loi européenne sur les produits chimiques critiques** et une forte priorité donnée à la promotion de contenus locaux et en garantissant les molécules et les produits stratégiques, tels que ceux qui garantissent la sécurité alimentaire.
7. **Une réglementation intelligente fondé sur la science, la prévisibilité et la prévention**
   Il est essentiel de poursuivre le développement du règlement REACH afin d'améliorer les performances en matière de sécurité pour les travailleurs et les consommateurs, ainsi que de protection de l'environnement. En outre, industriAll Europe salue toutes les propositions visant à rationaliser les cadres réglementaires et d'autorisation, à condition qu'elles n'abaissent pas le niveau de protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement, et qu'elles reconnaissent l'impact qu'elles pourraient avoir sur la promotion de l'innovation et des investissements. Les processus réglementaires doivent rester fondés sur la science, cohérents et appliqués de manière homogène dans l'ensemble de l'UE, tout en respectant des normes élevées en matière de travail et d'environnement. REACH doit continuer à garantir le niveau de protection le plus élevé, tandis que l'ECHA doit être disposer des ressources suffisantes pour assumer ses responsabilités croissantes.
8. **Introduction accélérée de substituts durables**
   Stimuler la recherche, le développement et l'adoption par le marché d'alternatives sûres et durables aux dangereuses, renforçant ainsi le leadership de l'Europe en chimie verte. Le remplacement des PFAS, le cas échéant, doit être intensifié et des périodes de transitions devraient être déterminées au cas par cas. Toutefois, l'utilisation des PFAS doit rester possible lorsqu'elle est essentielle dans les processus de production industrielle.
9. **La responsabilité sociale au cœur de la politique et de l'action**
   Intégrer des conditionnalités sociales dans la politique industrielle de façon à garantir emplois de qualité, l'inclusion et des avantages égaux pour tous les groupes impactés par la transition verte.
10. **Réussir une transition réellement juste**
    Soutenir les travailleurs et les régions par le développement des compétences, la diversification économique et l'élaboration de politiques équitables, de façon à ne laisser personne pour compte dans le passage à une économie climatiquement neutre.